

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre

de Conseillers : L'an **DEUX MILLE DIX HUIT**
le **6 mars**
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION
en exercice -23- dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
présents 20 Monsieur Bernard DUPIN, Maire
votants 20 Date de la convocation du Conseil Municipal : **28 février 2018**

PRÉSENTS : M. DUPIN, Maire ; ; Mme ROSSANDER, M. CHARVILLAT, Mme FOUCAUD, M. MARNEIX, Mme BESSE, M. COUVIDOU adjoints ; Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BONNET, M. CHAUPRADE, M. CHAPUT, Monsieur CHEVALIER, Mme SEGAUD, M. CERVEAU, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. FOURNIER, M. BENARD, Mme DELOS

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BARDET, Monsieur LAUSERIE, Madame NARDOU

Monsieur Dominique CHARVILLAT a été élu secrétaire de séance.

CRÉATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de modifier la grille des effectifs :

Des agents peuvent prétendre à un avancement de grade, il est proposé de :

- créer un poste d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe (7/35^{ème})
- supprimer un poste d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe (7/35^{ème})
- créer un poste d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
- créer un poste d'Agent Spécialisé Principal 1^{ère} classe des écoles maternelles (27/35^{ème})
- supprimer un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps incomplet (27/35^{ème})

Monsieur le Maire soumet le nouveau tableau des effectifs :

■ **Filière administrative :**

GRADE	Nb
Attaché	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe à temps incomplet	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	5
Adjoint Administratif	1
Adjoint Administratif à temps incomplet	1

■ **Filière Technique :**

GRADE	Nb
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1
Agent de Maîtrise principal	1
Agent de Maîtrise	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	3
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à temps incomplet	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à temps incomplet	4
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	7
Adjoint Technique	13
Adjoint Technique à temps incomplet	7

■ **Filière sanitaire et sociale :**

GRADE	Nb
Educateur de Jeunes Enfants à temps incomplet	1
Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps incomplet	1
Agent Spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps incomplet	2
Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	2
Agent Social à temps complet	1
Agent Social à temps incomplet	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

■ **DÉCIDE de :**

- créer un poste d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe (7/35^{ème})
- supprimer un poste d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe (7/35^{ème})
- créer un poste d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
- créer un poste d'Agent Spécialisé Principal 1^{ère} classe des écoles maternelles (27/35^{ème})
- supprimer un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps incomplet (27/35^{ème})

- **ACCEPTE** le nouveau tableau des effectifs tel que ci-dessus.

INTERCOMMUNALITÉ ELAN : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007, portant modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes ELAN a créé au 1^{er} janvier 2018 un service commun instructeur des autorisations du droit des sols dont l'objectif est d'apporter une assistance aux communes membres de l'EPCI, dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une carte communale.

Monsieur le Maire précise que le recrutement du personnel pour faire fonctionner ce service n'étant pas encore assuré, plusieurs communes membres ont proposé de mettre à disposition leur agent compétent en matière d'instruction des autorisations du droit du sol.

Pour la commune de Saint Priest Taurion, Madame Karine PIGNOT, adjoint administratif principal 1^{ère} classe est mise à disposition à raison de 30% de son temps de travail pour effectuer l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols.

Les conditions de cette mise à disposition sont précisées par convention.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de Mme Karine PIGNOT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 30% de son temps de travail au bénéfice de la communauté de communes ELAN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la communauté de communes ELAN.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un particulier, Monsieur DECEUNINCK, lui a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété.

Cette parcelle située en zone N2 du PLU est inconstructible : elle permettrait au riverain d'agrandir son jardin.

Le service des Domaines a estimé la valeur de cette parcelle de 384 m² à 580 €.

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle cadastrée CB n°10 à Monsieur DECEUNINCK au prix de 580 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE** DE céder la parcelle cadastrée CB n°10 à Monsieur DECEUNINCK au prix de 580 €
- **DESIGNE** maître BEX notaire à Ambazac pour établir l'acte de vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

CONVENTION DE PASSAGE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE EN DOMAINE PRIVÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années, la commune souhaite ouvrir un circuit de randonnée commun avec la commune du Palais-sur-Vienne. Ce circuit comprend un passage au lieu-dit Mas Levraut sur la propriété privée de Monsieur ALIPHAT.

Monsieur le Maire précise que la création de ce circuit de randonnée a fait l'objet de nombreuses réunions entre les élus du Palais-sur-Vienne et Madame Lysiane BARDET.

A cet effet, une convention de passage a été négociée avec Monsieur ALIPHAT.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de passage**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage relative à l'établissement d'un chemin de randonnée en domaine privé**